

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-014
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012
POUR LES ZONES 102, 204 ET 208

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller monsieur Richard Garant lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2011-014 et décrète ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1
TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Ce règlement est intitulé «Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2010-012 pour les zones 102,204 et 208.

ARTICLE 2
OBJET

Ce premier projet de règlement a pour objet de modifier les limites de la zone 204-RU et d'inclure l'usage habitation communautaire dans la zone102-CR.

ARTICLE 3
PLAN DE ZONAGE 2010-012

La zone 204 du plan de zonage 2010-012 feuillet#1 sera modifiée de la façon présentée au plan (voir annexe 1) et décrite ci-dessous.

La zone se délimitera comme suit :

- Bornée au sud par la ligne nord-ouest du lot 3 984 650
- Bornée au nord par l'avenue principale
- Bornée au nord-ouest par la ligne sud-est du lot 3 983 832
- Bornée par la ligne sud-ouest du lot 3 983 832
- Bornée en partie par la rue Gélinas jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 4 519 226
- Bornée au nord par la ligne sud du lot 3 984 820 jusqu'au 4^{ième} rang
- Bornée par la frontière avec la municipalité de Charette

La zone 208 du plan de zonage 2010-012 feuillet#1 sera modifiée de la façon présentée au plan (voir annexe1) et décrite ci-dessous.

Sera ajouté :

- Le lot 3 983 832 en entier
- Le lot 4 519 226 en entier
- Le lot 4 519 227 en entier

ARTICLE 4
ANNEXE C-GRILLE DE SPÉCIFICATION 102

La grille de spécification de la zone 102 du règlement de zonage 2010-012 est modifiée de la façon suivante :

L'usage habitation communautaire sera autorisé.

ARTICLE 5
ENTRÉE EN VIGUEUR

Fait et adopté à St-Élie-de-Caxton le 7 novembre 2011 à la séance ordinaire du conseil municipal.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

André Garant, maire

Micheline Allard,
sec.-trés. directrice générale

Avis de motion : 7 novembre 2011

Adoption du 1^{er} projet de règlement : 7 novembre 2011

Publication : 8 novembre 2011

